

Commune de THOIRY

Règlement graphique - Modification n°4

Vu pour rester annexé à la délibération du 24 avril 2024



Echelle : 1/8500 ème

Document de travail	Arrêtés de prescription	Enquête publique	Approbation
	11 juillet 2022 15 décembre 2022 29 septembre 2023	4 décembre 2023 ou 26 décembre 2023	24 avril 2024

Document modifié:
 - Modification n°1 approuvée le 08 juillet 2021
 - Modification n°2 approuvée le 09 septembre 2021
 - Modification n°3 approuvée le 15 décembre 2021
 - Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 janvier 2022
 - Modification simplifiée n°5 approuvée le 26 avril 2022
 - Révision simplifiée n°6 approuvée le 24 juillet 2022
 - Modification n°7 approuvée le 27 mars 2024

Zonage

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Nl : Zone naturelle de loisir
- Np : Zone naturelle protégée
- Np* : Zone naturelle protégée
- 1AUAa : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- 1AUAc : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- 1AUC : Zone à urbaniser de centralité
- 1AUE : Zone à urbaniser d'équipement
- 1AUF1 : Zone 1AU Ferrey Genève Innovation
- 1AUC : Zone à urbaniser générale dense
- 1AUI : Zone à urbaniser touristique
- 2AIE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAC1 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAC2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAC3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UACern : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAIf1 : Zone urbaine d'activité Ferrey Genève Innovation
- UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAI : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UCA : Zone urbaine de centre-ancien
- UCA1 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCA2 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCb : Zone urbaine de centre-bourg
- UCV : Zone urbaine Coeur de Ville
- UCV : Zone urbaine Projet Action Coeur de Ville
- UE : Zone d'équipement
- UE : Zone d'équipement
- UG1 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UG2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UG1 : Zone urbaine générale dense
- UG2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique
- UCicab : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
- UCicda : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest

Prescriptions linéaires

- Espaces boisés classés
- Hois
- Ripisylvie
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Regles d'implantation des constructions
- Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé
- 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé
- 05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
- 07 - Élément du paysage
- 07 - Ripisylvie
- 07 - Bâtiment remarquable
- 07 - Pelouse sèche
- 15 - Zone non aedificandis (L151-19)
- 16 - STECAL
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- 16 - Périmètre d'extension des habitations
- 17 - Secteur de mixité sociale
- 18 - OAP
- 18 - OAP patrimonial
- 31 - Zone humide
- 99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

- Arbre isolé
- Arbre à protéger
- Cavités
- Lavoir public
- Ligne de bruit
- Limites cadastrales (2022)
- Bâtiments 2022
- Surfaces en eau
- batiment_cadastre_2021

